

**Séance du :** 13 janvier 2020

n° 02/2020

L'an deux mille vingt, le treize janvier à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Cathy PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, François DEMANGEOT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

JC de BORTOLI à N.CALMET, M.BROUSSE à P.MONOD, M.GALANT à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Pierre MONOD.

Excusés :

Mrs Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Alain MERCIER, Marc SIE.

Objet : Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu la délibération 3/2017 du 27 février 2017 portant Délégation au Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle que le périmètre d'intervention du PETR du Pays Lauragais et celui du Parc naturel régional du Haut-Languedoc se superposent sur un territoire recouvrant cinq communes tarnaises de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois : Sorèze, Durfort, Saint-Amancet, Arfons et Les Cammazes.

Le Syndicat Mixte du PNR du Haut-Languedoc qui élabore et met en œuvre sa charte, et le PETR du Pays Lauragais, notamment porteur du SCOT et du PCAET, se sont engagés dès 2011, à travers une première convention, à travailler en étroite collaboration dans le cadre de leurs compétences et missions respectives.

Ces dernières ayant évolué depuis 2011, et notamment celles du Pays Lauragais aujourd'hui structuré en PETR, il est proposé de réaffirmer cette coordination des actions et prescriptions sur les thèmes identifiés conjointement (urbanisme, préservation et valorisation des paysages et de la trame verte et bleue, développement maîtrisé des énergies renouvelables, pérennisation de l'activité agricole, développement d'un tourisme durable) en actualisant la convention de partenariat.

Le Comité syndical est appelé à prendre une délibération autorisant le Président du PETR ou son représentant à signer une nouvelle convention de partenariat avec le PNR du Haut-Languedoc telle que présentée.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le PNR du Haut-Languedoc telle qu'annexée à la présente délibération
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 13 janvier 2020

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr